

## Fiche de mesures complémentaires Covid-19

### SOMMAIRE DES FICHES

Gestes barrières à respecter et mesures de distanciation physique à mettre en œuvre :

#### PROTÉGEONS-NOUS LES UNS LES AUTRES



#### Autres mesures :

- Aérer régulièrement (toutes les 3 heures) les pièces fermées, pendant quinze minutes ;
- Désinfecter régulièrement les objets manipulés et les surfaces y compris les sanitaires.

#### Liste des fiches

1. GUIDE PRATIQUE SUR LES SITUATIONS COMMUNES
2. CONDUITE A TENIR EN CAS DE CONTAMINATION SUSPECTÉE OU AVÉRÉE AU COVID-19
3. NETTOYAGE DES LOCAUX SANITAIRES DES AIRES DE REPOS
4. BALISAGE DE CHANTIER
5. MAITRISE D'ŒUVRE - SUIVI DE CHANTIER
6. FAUCHAGE – DEBROUSSAILLAGE – ENTRETIEN DES DÉPENDANCES VERTES
7. ENTRETIEN DE LA SIGNALISATION HORIZONTALE ET VERTICALE
8. CONTRÔLE DES ACTIVITÉS MARITIMES EN MER PAR LES PATROUILLEURS ET VEGETTES RÉGIONALES
9. CONTRÔLE DES ACTIVITÉS MARITIMES À TERRE PAR LES PATROUILLEURS ET VEGETTES RÉGIONALES
10. CONTRÔLE DES ACTIVITÉS MARITIMES PAR LES UNITÉS LITTORALES DES AFFAIRES MARITIMES ET CULTURES MARINES
11. CONTRÔLES ET INSPECTIONS EN MATIÈRE DE SÉCURITÉ DES NAVIRES ET DE PRÉVENTION DES RISQUES PROFESSIONNELS MARITIMES (ISNPRPM)
12. MISSIONS PHARES ET BALISES DES PERSONNELS DIRM / DM
13. LYCÉES PROFESSIONNELS MARITIMES
14. CONTRÔLES DES TRANSPORTS TERRESTRES (CTT)
15. CONTRÔLE ET INSPECTION EN MATIÈRE D'INSTALLATIONS CLASSÉES POUR LA PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT (ICPE)
16. PRÉVISION DES CRUES ET MISSIONS DE TERRAIN RELATIVES À L'HYDROMÉTRIE



17. CONTROLE ET INSPECTION EN MATIERE D'OUVRAGES HYDRAULIQUES
18. CONTRÔLES PAR LES SERVICES DE POLICE DE L'EAU ET DE LA NATURE ET DÉPLACEMENTS SUR LE TERRAIN LIES A LA CONNAISSANCE
19. CONTROLES PAR LES SERVICES EN CHARGE DE L'APPLICATION DU DROIT DES SOLS, DE LA FISCALITE ET DE LA POLICE DE L'URBANISME
20. CONTROLES ASSURES PAR LES SERVICES EN CHARGE DE LA POLITIQUE DES SITES CLASSES DEPLACEMENTS SUR LE TERRAIN LIES AUX CONTROLES ET A LA CONNAISSANCE DES SITES
21. CONTROLES PAR LES SERVICES EN CHARGE DE LA POLICE DE LA CONSTRUCTION : RESPECT DES REGLES DE CONSTRUCTION
22. ORGANISATION DES ÉPREUVES ÉCRITES DE CONCOURS
23. PARTICIPATION DES CANDIDATS AUX ÉPREUVES ÉCRITES DE CONCOURS
24. PARTICIPATION DES MEMBRES DE JURY AUX EPREUVES ORALES DE CONCOURS